



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 octobre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29 Septembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 Octobre 1997

**Désignation des délégués dans les organismes extérieurs - Abrogation des  
délibérations désignant des Elus dans les Instances du CNPVA et des 5  
Offices Municipaux**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Patricia LUCAS

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 18 Septembre 1995 modifiée le 27 septembre 1996, vous avez désigné des Elus pour siéger au sein des Conseils d'Administration et Assemblée Générale du CNPVA et des 5 Offices Municipaux :

- \* Office Municipal de la Culture,
- \* Office Municipal des Sports,
- \* Office Municipal des Personnes Agées et des Retraitées,
- \* Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité,
- \* Office Municipal des Associations d'Accueil, d'Environnement et de Tourisme.

Ces instances nous ont transmis leurs statuts modifiés.

La composition est identique pour le CNPVA et les 5 Offices Municipaux concernés.

L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration sont, désormais, composés :

- du Maire, Président d'Honneur, invité en qualité d'arbitre et questeur ou son représentant.

A ce titre, il peut s'exprimer sur tous les sujets évoqués mais ne participe pas aux votes :

- de personnes qualifiées, désignés par le Maire en dehors du Conseil Municipal, après avis du Président.

Siègent, en outre,

- à l'Assemblée Générale : tous les membres de l'Office à quel que titre qu'ils soient affiliés
- au Conseil d'Administration : des représentants des associations adhérentes.

Afin de tenir compte de la modification de ces statuts, il convient d'abroger partiellement la délibération du 18 septembre 1995 modifiée le 27 Septembre 1996.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération du 18 Septembre 1995 modifiée le 27 septembre 1996 en ce qui concerne la désignation des Elus qui siègent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du CNPVA et des 5 Offices Municipaux désignés ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC